

Le 22 octobre 2024

PROCÈS-VERBAL de la neuvième séance du conseil de la Municipalité régionale de comté des Collines-de-l'Outaouais, constituée par lettres patentes datées du 9 octobre 1991, tenue le 17 octobre 2024 à 19h00, au Centre administratif de la MRC, situé au 216, chemin Old Chelsea, dans la municipalité de Chelsea.

ÉTAIENT PRÉSENTS : monsieur David Gomes, maire de la municipalité de Cantley, monsieur Pierre Guénard, maire de la municipalité de Chelsea, monsieur Sébastien Renaud, maire suppléant de la municipalité de L'Ange-Gardien, madame Pamela Ross, mairesse suppléante de la municipalité de La Pêche, monsieur Roger Larose, maire de la municipalité de Pontiac et formant quorum sous la présidence du préfet suppléant monsieur Marc Louis-Seize.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT : monsieur Benoît Gauthier, directeur général et greffier-trésorier.

ÉTAIENT ABSENTS : Monsieur Marc Carrière, préfet de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, monsieur Guillaume Lamoureux, maire de la municipalité de La Pêche et monsieur Jules Dagenais, maire de la municipalité de Val-des-Monts.

24-10-275

Adoption de l'ordre du jour

**Il est PROPOSÉ par le MAIRE David Gomes
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour gouvernant cette séance du conseil soit adopté;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-276

Adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 19 septembre 2024

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Pierre Guénard
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 19 septembre 2024 soit adopté, tel que présenté par le directeur général et greffier-trésorier;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-277

AVIS DE MOTION - Présentation et dépôt du règlement d'emprunt n° 339-24 autorisant un emprunt de 412 000 \$ visant à financer l'achat d'un terrain nécessaire à l'établissement d'un écocentre

Je soussigné, Roger Larose, maire de la municipalité de Pontiac, donne avis de la présentation du projet de règlement intitulé :

« Règlement d'emprunt n° 339-24 autorisant un emprunt de 412 000 \$ visant à financer l'achat d'un terrain nécessaire à l'établissement d'un écocentre »;

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 45 du *Code municipal du Québec*, le préfet informe par la présente, que le but de ce projet de règlement est de :

1. Financer l'achat d'un terrain nécessaire à l'établissement d'un écocentre;

Signature

24-10-278

AVIS DE MOTION – Présentation et dépôt du projet de règlement n° 340-24 modifiant et abrogeant le n°196-13 fixant la tarification et les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière à l'organisme municipal responsable de l'évaluation

Je, soussigné, David Gomes, maire de la municipalité de Cantley, donne avis de la présentation du projet de règlement n° 340-24 intitulé :

« Règlement modifiant et abrogeant le règlement n° 196-13 fixant la tarification et les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation foncière à l'organisme municipal responsable de l'évaluation »;

L'adoption du règlement sera effectuée à une séance ultérieure.

Conformément à l'article 45 du *Code municipal du Québec*, le préfet informe par la présente, que le but de ce projet de règlement est :

- D'ajuster les tarifs et préciser les méthodes de paiement applicables, en fonction de ceux établis par le tribunal administratif du Québec, et en vertu du règlement pris en application de l'article 92 de la *Loi sur la justice administrative*;

Signature

24-10-279

Résolution d'appui à la municipalité de Val-des-Monts dans sa demande au ministère de la santé et des services sociaux pour l'ajout d'un véhicule ambulancier – Zone Gatineau-Métro

ATTENDU la demande d'appui de la municipalité de Val-des-Monts, par sa résolution n° 2024-10-342, concernant l'ajout d'un véhicule ambulancier – Zone Gatineau-Métro, qui se lit comme suit:

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Val-des-Monts a le pire temps de réponse ambulancier au Québec pour une Municipalité de 10 000 habitants et plus;

CONSIDÉRANT QUE le temps de réponse moyen d'une ambulance pour un appel de type priorité 0 ou priorité 1 est présentement de 20,17 minutes ou plus sur notre territoire alors que la moyenne provinciale se situerait à 12,19 minutes;

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2024, en raison d'enjeux soulevés en lien avec la zone Gatineau-Métro, plus spécifiquement la capacité réelle de remise en disponibilité des véhicules ambulanciers pour répondre aux appels chrono dépendants, l'équipe des services préhospitaliers d'urgence a amorcé une analyse de la desserte ambulancière;

CONSIDÉRANT QUE les constats suite à cet exercice démontrent qu'en raison d'une hausse des affectations dans les dernières années, jumelées à l'augmentation de la durée d'affectation, l'augmentation du recours à une zone de relève dans la zone Gatineau-Métro, qu'il est important de soumettre au ministère de la Santé et des Services Sociaux une demande d'ajouts d'heures équivalant à 8760 heures, donc l'ajout d'un véhicule ambulancier pendant 24 heures par jour, 7 jours sur 7;

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil croit fermement qu'il est essentiel, pour la sécurité des citoyens, d'appuyer le Centre intégré de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais dans leur démarche pour l'ajout d'un véhicule ambulancier pendant 24 heures **par jour, 7 jours sur 7.**

**PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE CHANTAL RENAUD
APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MANON TESSIER**

PAR CES MOTIFS, ce Conseil :

1. Mentionne que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.
2. Appuie le Centre intégré de Santé et de Services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) dans leur démarche pour soumettre au ministère de la Santé et des Services Sociaux une demande d'ajouts d'heures équivalant à 8760 heures, donc l'ajout d'un véhicule ambulancier pendant 24 heures par jour, 7 jours sur 7, et ce, pour la zone Gatineau-Métro.
3. Sollicite le soutien de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi que de l'ensemble des municipalités de son territoire par l'adoption d'une résolution d'appui.
4. Autorise, par la présente, monsieur le Maire Jules Dagenais et/ou la Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe, madame Karine Alie Gagnon, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Val-des-Monts, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le PRÉFET SUPPLÉANT Marc Louis-Seize
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil, par la présente, appui la municipalité de Val-des-Monts dans sa demande au ministère de la santé et des services sociaux pour l'ajout d'un véhicule ambulancier – Zone Gatineau-Métro;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité


24-10-280

Comptes payés

**Il est PROPOSÉ par la MAIRESSE SUPPLÉANTE Pamela Ross
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE ce conseil entérine, par la présente, sur la recommandation du Comité d'administration générale, la liste de chèques émis, conservés en annexe au procès-verbal de la présente séance et totalisant la somme de 4 458 933,42 \$.

Je soussigné, certifie par la présente que la corporation dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses ci-haut approuvées.



Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-281

Autorisation pour un prêt temporaire au montant de 649 500 \$ relativement au financement temporaire du règlement d'emprunt n° 330-24 visant à financer l'achat d'équipements et de véhicules pour la Sécurité publique ainsi que d'une rétrocaveuse pour le poste de transbordement des déchets

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt n° 330-24 fut approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 10 octobre 2024 pour financer l'achat d'équipements pour la Sécurité publique et d'une rétrocaveuse;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un prêt temporaire au montant de 649 500 \$;

ATTENDU QUE des frais de 225 \$ sont exigés pour l'ouverture d'un dossier;

ATTENDU QUE les taux d'intérêt seront, calculés mensuellement, au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins majoré d'un intérêt supplémentaire de 1% lequel variera en conséquence à chaque changement de ce taux, et ce selon notre entente avec Desjardins Centre financier aux entreprises;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE SUPPLÉANT Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le directeur général et greffier-trésorier à procéder à un prêt temporaire au montant de 649 500 \$, auprès de la Caisse populaire Desjardins Hull-Aylmer et ce, en conformité avec le règlement d'emprunt n° 330-24 autorisant un emprunt de 649 500 \$ visant à financer l'achat d'équipements et de véhicules pour la Sécurité publique ainsi que d'une rétrocaveuse pour le poste de transbordement des déchets;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à approprier les sommes requises à cette fin à même le poste budgétaire suivant : « 02-921-09-840 » – Intérêts sur dette à long terme;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-282

Affectation de l'excédent accumulé non affecté pour la réserve relative à l'élection à la préfecture de 2025

ATTENDU QUE depuis 2021, la MRC des Collines-de-l'Outaouais procède à la nomination de son préfet par voie d'élection au suffrage universel;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire une réserve pour les élections à la préfecture de 2025;

ATTENDU QU'un montant de 20 000 \$ est réservé annuellement depuis 2022 en prévision desdites élections de 2025;

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter ce montant à 30 000 \$ (annuel) pour contrer l'augmentation des coûts à partir de 2025;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE SUPPLÉANTE Pamela Ross
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'appropriation de 20 000 \$ par année, pour la période de 2022 à 2024 et de 30 000 \$ par année à partir de 2025, pour financer les élections au suffrage universel pour la préfecture, à même l'excédent accumulé non affecté;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburant en vrac

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais présente une demande d'adhésion en cours de contrat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé suite à l'appel d'offres public #CAR-2025, pour un achat regroupé de différents en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal du Québec* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une organisation municipale s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE David Gomes
APPUYÉ par la MAIRESSE SUPPLÉANTE Pamela Ross**

ET RÉSOLU QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

ET RÉSOLU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais se joint le regroupement d'achats de l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2028, pour assurer son approvisionnement en différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale;

ET RÉSOLU QU'UN un contrat d'une durée de trois (3) ans sera octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables;

ET RÉSOLU QUE la MRC confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom;

ET RÉSOLU QUE la MRC s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, le formulaire d'inscription en ligne qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

ET RÉSOLU QUE la MRC s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

ET RÉSOLU QUE la MRC reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale.

Il est entendu que l'UMQ facturera trimestriellement l'adjudicataire d'un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non-membres de l'UMQ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-284

Mandat à la firme RPGL Avocats S.E.N.C.R.L., aux fins de représenter la MRC des Collines-de-l'Outaouais dans la préparation, la signification et l'inscription au registre foncier d'un avis d'expropriation pour une partie du lot 4 359 325 du cadastre du Québec

ATTENDU QUE l'étude d'optimisation du réseau d'écocentre de la MRC, déposée par la firme Stratzer, recommandait le déploiement d'un écocentre régional à l'actuel poste de transbordement de la MRC des Collines;

ATTENDU QUE le plan d'aménagement préliminaire réalisé par Équipe Laurence établit que le site actuel n'est pas assez grand pour accueillir les infrastructures prévues;

ATTENDU QUE la MRC a manifesté son intérêt au propriétaire du terrain adjacent d'acquérir quatre (4) acres, situées sur son lot et que ce dernier n'a pas répondu positivement à la manifestation d'intérêt;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de l'Outaouais, suivant la résolution n° 24-06-202, a publié le 22 août 2024, sous le numéro 28 910 189, un avis d'imposition de réserve pour fins publiques sur une partie du lot 4 359 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, parcelle plus amplement décrite au plan et à la description technique préparés par Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 18977 de ses minutes;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais souhaite exproprier cette partie du lot 4 359 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, à des fins d'intérêt municipal, soit l'établissement d'un écocentre;

ATTENDU QUE la MRC des Collines souhaite préparer un avis d'expropriation dans les meilleurs délais à cet effet, le signifier et l'inscrire auprès du registre foncier;

ATTENDU QU'il y a lieu de mandater la firme RPGL Avocats, S.E.N.C.R.L., pour procéder à la préparation, la signification, et l'inscription au registre foncier d'un avis d'expropriation pour ladite partie du lot 4 359 325 du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE SUPPLÉANTE Pamela Ross APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose

ET RÉSOLU QUE ce conseil, par la présente, décret et autorise l'inscription d'un avis d'expropriation sur une partie du lot 4 359 325 à des fins d'établissement d'un écocentre;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil mandate, par la présente, la firme RPGL Avocats, S.E.N.C.R.L., sise au 283, rue Notre-Dame, à Gatineau, aux fins de procéder à la préparation, la signification et l'inscription au registre foncier de cet avis d'expropriation;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-285

Mandat à la firme Alary St-Pierre Durocher Arpenteurs-géomètres pour des services professionnels dans le cadre de l'établissement d'un écocentre

ATTENDU QUE l'étude d'optimisation du réseau d'écocentre de la MRC, déposée par la firme Stratzer, recommandait le déploiement d'un écocentre régional à l'actuel poste de transbordement de la MRC des Collines;

ATTENDU QUE la MRC a manifesté son intérêt au propriétaire du terrain adjacent d'acquérir quatre (4) acres situées sur son lot et ce que dernier n'a pas répondu positivement à la manifestation d'intérêt;

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de l'Outaouais, suivant la résolution n° 24-06-202, a publié le 22 août 2024, sous le numéro 28 910 189, un avis d'imposition de réserve pour fins publiques sur une partie du lot 4 359 325 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, parcelle plus amplement décrite au plan et à la description technique préparés par Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 18977 de ses minutes;

ATTENDU QUE la MRC des Collines souhaite préparer un avis d'expropriation dans les meilleurs délais à cet effet, le signifier et l'inscrire auprès du registre foncier;

ATTENDU QUE pour ce faire, des travaux d'arpentage doivent être réalisés et que la firme Alary St-Pierre Durocher Arpenteurs-géomètres a effectué les premiers travaux relatifs à l'avis de réserve foncière;

ATTENDU QUE l'offre de service proposée en juin 2024 incluait une phase 2, soit la création du plan de remplacement, le dépôt au ministère et la pose des repères d'arpentage pour une partie du lot 4 359 325 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le montant pour ces services est de 3 700 \$ + taxes, lesquels sont inclus au règlement d'emprunt n° 339-24;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE David Gomes
APPUYÉ par le MAIRE SUPPLÉANT Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce conseil mandate, par la présente, la firme Alary St-Pierre Durocher Arpenteurs-géomètres pour les services de plan de remplacement, le dépôt au ministère et les repères d'arpentage relatifs à l'établissement d'un écocentre;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-286

Octroi d'un contrat à J.R. Brisson Equipement Ltée pour l'acquisition d'une chargeuse/ rétrocaveuse pour le poste de transbordement des déchets – Appel d'offres 2024-450-001

ATTENDU QUE par sa résolution n° 24-08-224, ce conseil autorisait l'achat d'une chargeuse/ rétrocaveuse pour le poste de transbordement des déchets;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt n° 330-24 fut approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 10 octobre 2024 pour financer l'achat d'équipements pour la Sécurité publique et d'une rétrocaveuse;

ATTENDU QU'UN appel d'offres pour l'acquisition d'une chargeuse/rétrocaveuse a été publié en septembre 2024 sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

ATTENDU QUE la demande de soumissions a été effectuée conformément à la Politique de gestion contractuelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE la MRC a reçu les soumissions suivantes;

Nom de la firme	Coûts taxes incluses	Coûts après taxes et ristournes TPS et TVQ
J.R. Brisson Equipement Ltée	273 517,48 \$	249 757,92 \$
Brandt Tractor LTD	298 038,19 \$	272 148,60 \$

ATTENDU QU'après une étude et analyse des soumissions, le plus bas soumissionnaire est déclaré conforme en tous points à la demande;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE David Gomes
APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, à la firme J.R. Brisson Equipement Ltée, l'achat d'une chargeuse/rétrocaveuse neuve incluant un balai rotatif hydraulique et une pelle à neige pour le poste de transbordement, conformément à l'appel d'offres MRCC 2024-450-001 pour un montant total de 273 517,48 \$ taxes incluses (249 757,92 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les sommes requises pour l'acquisition de la chargeuse/rétrocaveuse incluant les équipements soient prises à même le règlement d'emprunt n° 330-24;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-287

Autorisation d'imputation au fonds de roulement pour des travaux effectués en raison d'une infiltration d'eau survenue dans les bureaux administratifs du 216, chemin Old Chelsea

ATTENDU QUE le 16 août 2024, des pluies abondantes se sont abattues sur la région, causant une infiltration d'eau dans les bureaux administratifs de la MRC situés au 216, chemin Old Chelsea, nécessitant de ce fait, l'intervention d'une firme d'après sinistre;

ATTENDU QUE les coûts engendrés pour ce sinistre ne sont pas prévus au budget et qu'une affectation du fonds de roulement est nécessaire;

ATTENDU QUE les travaux ne sont pas couverts par l'assurance de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE David Gomes
APPUYÉ par le MAIRE SUPPLÉANT Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, l'affectation de la facture de la firme Paul Davis relativement aux travaux effectués suite à l'infiltration d'eau survenue dans les bureaux administratifs du 216, chemin Old Chelsea, pour un montant de 15 710,10 \$ taxes incluses (14 345,41 \$ après taxes et ristournes TPS et TVQ);

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-288

Modifications aux descriptions de fonctions des préposé(e)s à l'entretien mécanique et des bâtiments ainsi que des préposé(e)s au poste de transbordement

ATTENDU QUE, par voie de résolution n° 24-04-133, le conseil des maires acceptait la création d'un (1) poste de préposé(e) à l'entretien mécanique et des bâtiments;

ATTENDU QUE l'évaluation dudit poste le plaçait dans la classe 3 de la grille salariale des Travailleuses et Travailleurs de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QU'il y a lieu d'harmoniser les descriptions de fonctions des préposé(e)s à l'entretien mécanique et des bâtiments ainsi que des préposé(e)s au poste de transbordement;

ATTENDU QUE cette harmonisation permettra d'optimiser la gestion des ressources humaines, de renforcer la résilience de l'équipe des préposés et d'augmenter celle de l'organisation;

ATTENDU QU'il y a lieu de rendre cette modification rétroactive au 25 juin 2024;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par la MAIRESSE SUPPLÉANTE Pamela Ross**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, les modifications aux descriptions de fonctions des préposé(s) à l'entretien mécanique et des bâtiments et des préposé(e)s au poste de transbordement;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-289

Autorisation de procéder au renouvellement de l'Entente de développement culturel pour 2025-2027

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais (MRC) a signé cinq (5) ententes de développement culturel triennales avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) depuis 2012;

ATTENDU QUE ces ententes ont permis de réaliser et de soutenir des projets culturels structurants pour le territoire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;

ATTENDU QUE l'Entente de développement culturel (EDC) transitoire de 2024 tire à sa fin et que le MCC a proposé à la MRC un renouvellement l'Entente de développement culturel pour 2025-2027;

ATTENDU QUE la MRC souhaite déposer une demande pour un montant de 110 000 \$ auprès du MCC afin de soutenir plus de projets structurants sur le territoire;

ATTENDU QUE la contribution du ministère de la Culture et des Communications (MCC) est conditionnelle à une contribution équivalente de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC devra présenter un plan d'action relié à des investissements culturels et patrimoniaux pour le renouvellement de l'Entente de développement culturel 2025-2027;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE David Gomes
APPUYÉ par la MAIRESSE SUPPLÉANTE Pamela Ross**

ET RÉSOLU QUE ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, le dépôt de la demande de renouvellement de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications pour l'année 2025-2027, pour une enveloppe totalisant la somme de 660 000 \$ soit, 330 000 \$ de la MRC et 330 000 \$ du MCC;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-290

Fonds de développement culturel (FDC) – Projets retenus dans le cadre du troisième appel de projets 2024

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont signé une Entente de développement culturel (EDC) pour l'année 2024 ;

ATTENDU QUE le second appel de projets sollicitant le dépôt d'initiatives culturelles à soutenir s'est terminé le 9 septembre 2024, totalisant la réception de 4 demandes, pour un montant total de 17 500 \$;

ATTENDU la tenue du comité de sélection qui a analysé l'ensemble des projets sur la base de critères et des modalités annoncées lors de ce même appel de projets ;

ATTENDU QUE la résultante de l'exercice propose le soutien de quatre projets selon la déclinaison suivante :

Organisme	Projet	Montant
Chorale Castenchel Choir de Chelsea	Concert de Noël – Le ciel et la nature chantent!	3 500 \$
100 Mile Arts Network	Café des arts communautaire	5 000 \$
Municipalité de Chelsea	150 ^e anniversaire de Chelsea	4 000 \$
Campus environnemental de l'Outaouais	Installation d'art public « Le nerf de Gaia » au Vignoble Chelsea	5 000 \$
TOTAL :		17 500 \$

ATTENDU QUE le comité d'investissement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais recommande au conseil d'octroyer un soutien financier totalisant 17 500 \$, répartis sur les quatre (4) projets susmentionnés, dans le cadre du troisième appel de projets 2024 associé à l'Entente de développement culturel 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE David Gomes
APPUYÉ par la MAIRESSE SUPPLÉANTE Pamela Ross**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'octroyer un soutien financier totalisant 17 500 \$ répartis sur les quatre (4) projets susmentionnés dans le cadre du second appel de projets 2024 associé à l'Entente de développement culturel 2024 ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-291

Fonds de développement culturel (FDC) – Municipalité de Cantley – « Murale à l'Espace culturel de Cantley »

ATTENDU QUE la municipalité de Cantley a fait une demande de financement le 9 septembre 2024 pour le projet « Murale à l'Espace culturel de Cantley » ;

ATTENDU QUE l'organisation a demandé un montant de 20 000\$ pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE le projet a été présenté au service du développement durable de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les objectifs de la Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités décrites dans la Politique de soutien aux entreprises de la MRC ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Guide du promoteur en vigueur en lien avec le Fonds de développement culturel ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit à l'objectif 3.2 : soutenir la réalisation de projets culturels structurants visant l'accessibilité et la participation aux arts et à la culture ;

ATTENDU QUE le comité d'investissement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais recommande au conseil des maires d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 20 000 \$, dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC) à la municipalité de Cantley, pour la réalisation du projet « Murale à l'Espace culturel de Cantley »;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE David Gomes
APPUYÉ par la MAIRESSE SUPPLÉANTE Pamela Ross**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 20 000 \$ dans le cadre du Fonds de développement culturel (FDC), à la municipalité de Cantley pour la réalisation du projet « Murale à l'Espace culturel de Cantley » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-292

Fonds d'experts-conseils (FEC) – 10965359 Can. Inc. (Chelsea & Co. Microbrasserie) –« Commercialisation et développement de marchés » et « Planification stratégique »

ATTENDU QUE 1096359 Can. Inc. (Chelsea & Co. Microbrasserie) a fait une demande d'aide financière le 7 août 2024 pour le projet « Commercialisation développement de marchés » ;

ATTENDU QUE l'entreprise a besoin de 5 000 \$ pour obtenir le soutien d'une ressource spécialisée en commercialisation pour positionner et maximiser la croissance de l'entreprise ;

ATTENDU QUE 1096359 Can. Inc. (Chelsea & Co. Microbrasserie) a fait une demande d'aide financière le 7 août 2024 pour le projet « Planification stratégique » ;

ATTENDU QUE l'entreprise a besoin de 5 000 \$ pour obtenir le soutien d'un accompagnement professionnel pour améliorer sa gestion quotidienne, la prise de décisions stratégiques et l'expansion de ses activités ;

ATTENDU QUE les projets ont été présentés au service du développement durable de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse ;

ATTENDU QUE les projets cadrent avec les règles et modalités décrites dans la Politique de soutien aux entreprises de la MRC ;

ATTENDU QUE les projets cadrent avec les règles et modalités de la Politique d'intervention du Fonds d'experts-conseils ;

ATTENDU QUE le comité d'investissement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais souhaite revoir les règles du Fonds d'experts-conseils afin de mieux encadrer les demandes multiples ;

ATTENDU QUE le comité d'investissement commun de la MRC des Collines-de-l'Outaouais recommande au Conseil des maires d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds d'experts-conseils (FEC), à 10965359 Can. Inc. (Chelsea & Co Microbrasserie) pour la réalisation de l'un ou l'autre des projets mentionnés ci-dessus selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ la MAIRESSE SUPPLÉANTE Pamela Ross APPUYÉ par le MAIRE David Gomes

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds d'experts-conseils (FEC), à 10965359 Can. Inc. (Chelsea & Co Microbrasserie) pour la réalisation de l'un ou l'autre des projets mentionnés ci-dessus selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-293

Fonds d'experts-conseils (FEC) – Roberto Pizza Romana – « Formation des dirigeants – Coaching d'affaires »

ATTENDU QUE Roberto Pizza Romana a fait une demande d'aide financière le 20 septembre 2024 pour le projet « Formation des dirigeants – Coaching d'affaires » ;

ATTENDU QUE l'entreprise a besoin du soutien d'une ressource spécialisée en coaching d'affaires afin de gérer la croissance en outillant les entrepreneurs à la prise de décision et aux principes de gestion ;

ATTENDU QUE le projet a été présenté au service du développement durable de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités décrites dans la Politique de soutien aux entreprises de la MRC ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités de la Politique d'intervention du Fonds d'experts-conseils ;

ATTENDU QUE le comité d'investissement commun de la MRC des Collines-de-l'Outaouais recommande au conseil des maires d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds d'experts-conseils (FEC), à Roberto Pizza Romana pour la réalisation du projet « Formation des dirigeants – Coaching d'affaires » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ la MAIRESSE SUPPLÉANTE Pamela Ross APPUYÉ par le MAIRE David Gomes

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 5 000 \$ dans le cadre du Fonds d'experts-conseils (FEC), à Roberto Pizza Romana pour la réalisation du projet « Formation des dirigeants – Coaching d'affaires » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-294

Fonds d'experts-conseils (FEC) – Auberge Terre & Neige Inc. – « Planification stratégique – Ingénieur septique »

ATTENDU QU'Auberge Terre & Neige Inc. a fait une demande d'aide financière le 9 septembre 2024 pour le projet « Planification stratégique – Ingénieur septique » ;

ATTENDU QUE l'entreprise a besoin du soutien d'une ressource spécialisée en planification stratégique et en ingénierie septique afin de structurer et concrétiser les prochaines phases de croissance ;

ATTENDU QUE le projet a été présenté au service du développement durable de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et que le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités décrites dans la Politique de soutien aux entreprises de la MRC ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités de la Politique d'intervention du Fonds d'experts-conseils ;

ATTENDU QUE le comité d'investissement commun de la MRC des Collines-de-l'Outaouais recommande au conseil des maires d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 2 350 \$ dans le cadre du Fonds d'experts-conseils (FEC), à Auberge Terre & Neige Inc., pour la réalisation du projet « Planification stratégique – Ingénieur septique » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ la MAIRESSE SUPPLÉANTE Pamela Ross
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 2 350 \$ dans le cadre du Fonds d'experts-conseils (FEC), à Auberge Terre & Neige Inc. pour la réalisation du projet « Planification stratégique – Ingénieur septique » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-295

Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 – Contribution au Gala Excellence sportive Outaouais

ATTENDU QUE la MRC des Collines-de-l'Outaouais et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ont signé une Entente relative au Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC le 31 mars 2020 ;

ATTENDU QUE le Fonds régions et ruralité (FRR) - Volet 2 dispose d'une enveloppe destinée à soutenir la MRC dans la mise en place de projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

ATTENDU QUE le projet est en lien avec les priorités d'investissement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, telle que « Mobiliser et soutenir les communautés dans la réalisation de projets structurants visant l'amélioration de la qualité de vie de la population de la MRC des Collines-de-l'Outaouais » ;

ATTENDU QUE le Gala Excellence sportive Outaouais vise à mettre en valeur les personnes qui s'impliquent et se démarquent au niveau de l'excellence sportive ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ le PRÉFET SUPPLÉANT Marc Louis-Seize
APPUYÉ UNANIMEMENT**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'octroi d'une contribution financière non remboursable de 1 000 \$ à partir du Fonds régions et ruralité – Volet 2 à Excellence sportive Outaouais pour la réalisation du 8^e Gala Excellence sportive Outaouais.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-296

Fonds de soutien aux événements et aux festivals (FSÉF) – Art de l'ordinaire – « Marché de Noël 2024 »

ATTENDU QU'Art-de-l'Ordinaire a fait une demande de financement le 15 juillet 2024 pour le projet « Marché de Noël » ;

ATTENDU QUE le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds de soutien aux événements et aux festivals (FSÉF) telles que décrites dans la Politique d'investissement de la MRC des Collines de l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet rejoint l'objectif de la Politique de soutien aux événements et aux festivals de la MRC des Collines-de-l'Outaouais visant à « favoriser la mobilisation d'une communauté autour d'un événement » ;

ATTENDU QUE le projet rejoint l'objectif de la Politique de soutien aux événements et aux festivals de la MRC des Collines-de-l'Outaouais visant à « maximiser les retombées positives des événements et festivals » ;

ATTENDU QUE le projet rejoint l'objectif de la Politique de soutien aux événements et aux festivals de la MRC des Collines-de-l'Outaouais visant à « développer et soutenir la réalisation d'événements qui favorisent le rayonnement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et de ses municipalités » ;

ATTENDU QUE le comité d'investissement commun de la MRC des Collines-de-l'Outaouais recommande au Conseil des maires d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 2 500 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux événements et aux festivals (FSÉF) à Art de l'ordinaire pour la réalisation du projet « Marché de Noël 2024 » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 2 500 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux événements et aux festivals (FSÉF) à Art de l'ordinaire pour la réalisation du projet « Marché de Noël 2024 » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-297

Fonds de soutien aux événements et aux festivals (FSÉF) – Festival de violon des collines de la Gatineau – « 7e édition »

ATTENDU QUE le Festival de violon des collines de la Gatineau a fait une demande de financement le 24 juillet 2024 pour le projet « 7e édition » ;

ATTENDU QUE le promoteur a fourni tous les renseignements nécessaires aux fins d'analyse ;

ATTENDU QUE le projet cadre avec les règles et modalités du Fonds de soutien aux événements et aux festivals (FSÉF) telles que décrites dans la Politique d'investissement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE le projet rejoint l'objectif de la Politique de soutien aux événements et aux festivals de la MRC des Collines-de-l'Outaouais visant à « favoriser l'émergence et le développement ou la consolidation d'événements et de festivals dans la MRC » ;

ATTENDU QUE le projet rejoint l'objectif de la Politique de soutien aux événements et aux festivals de la MRC des Collines-de-l'Outaouais visant à « maximiser les retombées positives des événements et festivals » ;

ATTENDU QUE le projet rejoint l'objectif de la Politique de soutien aux événements et aux festivals de la MRC des Collines-de-l'Outaouais visant à « développer et soutenir la réalisation d'événements qui favorisent le rayonnement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais et de ses municipalités » ;

ATTENDU QUE le comité d'investissement commun de la MRC des Collines-de-l'Outaouais recommande au conseil des maires d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 2 500 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux événements et aux festivals (FSÉF) à Festival de violon des collines de la Gatineau pour la réalisation du projet « 7e édition » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose
APPUYÉ par le MAIRE David Gomes**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'accorder une contribution financière non remboursable maximale de 2 500 \$ dans le cadre du Fonds de soutien aux événements et aux festivals (FSÉF) à Festival de violon des collines de la Gatineau pour la réalisation du projet « 7e édition » selon les conditions de l'entente à être conclue avec le promoteur et selon la disponibilité des fonds ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-298

Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) – Désengagement de la contribution financière non remboursable de 12 000 \$ accordée à Campus environnemental de l'Outaouais (Écho-Eco) pour la réalisation du projet « Marché de l'érable »

ATTENDU QUE le 15 février 2024, le conseil des maires de la MRC des Collines-de-l'Outaouais a accordé une contribution financière non remboursable maximale de 12 000 \$ par voie de résolution n° 24-02-064, dans le cadre du PADF à Campus environnemental de l'Outaouais (Écho-Eco) pour la réalisation du projet « Marché de l'érable » ;

ATTENDU QUE le promoteur a annoncé, le 8 juillet 2024, qu'il ne sera pas en mesure de réaliser le projet pour lequel il a reçu un financement ;

ATTENDU QUE le promoteur a demandé de préparer la fermeture du dossier de financement;

ATTENDU QUE le comité d'investissement commun de la MRC des Collines-de-l'Outaouais recommande au conseil des maires de désengager la contribution financière maximale au montant de 12 000 \$, accordée dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) à Campus environnemental de l'Outaouais (Écho-Eco) pour la réalisation du projet Marché de l'érable ;

ATTENDU QUE le comité d'investissement commun de la MRC des Collines-de-l'Outaouais recommande au conseil des maires de demander au promoteur de rembourser la somme de 9 600 \$ correspondant au premier versement déjà versé suite à la signature du protocole d'entente en date du 11 mars 2024 ;

**EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le MAIRE David Gomes
APPUYÉ par le MAIRE SUPPLÉANT Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, de désengager la contribution financière maximale au montant de 12 000 \$, accordée dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) à Campus environnemental de l'Outaouais (Écho-Eco) pour la réalisation du projet « Marché de l'érable » et demande au promoteur de rembourser la somme de 9 600 \$, correspondant au premier versement déjà versé suite à la signature du protocole d'entente en date du 11 mars 2024;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-299

Demande d'appui au projet « Gouvernance collaborative en Outaouais : une recherche-action conduite en mode laboratoire vivant sur la coproduction de stratégies d'adaptation aux changements climatiques et le leadership administratif »

ATTENDU que les MRC des Collines-de-l'Outaouais, de Papineau et de Pontiac participent à l'élaboration de leur plan climat de façon collaborative comme prévu à la résolution de la Conférence des Préfets de l'Outaouais n° résolution : CPO-230605-01;

ATTENDU que l'organisme Ouranos, ayant pour mission d'aider la société québécoise à s'adapter aux changements climatiques, a manifesté son intérêt pour la démarche collaborative des MRC;

ATTENDU que l'organisme Ouranos participe aux rencontres de travail des MRC à titre d'observateur et de personne-conseil;

ATTENDU qu'Ouranos a besoin de l'appui de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de mettre en place un projet de recherche sur la démarche collaborative entre lesdites MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par la MAIRESSE SUPPLÉANTE Pamela Ross APPUYÉ par le MAIRE Roger Larose

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, par la présente, d'appuyer le projet « Gouvernance collaborative en Outaouais : une recherche-action conduite en mode laboratoire vivant sur la coproduction de stratégies d'adaptation aux changements climatiques et le leadership administratif » de la chercheuse madame Geneviève Baril;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

24-10-300

Levée de la séance

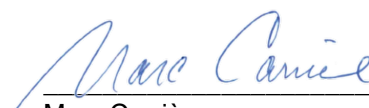
Il est PROPOSÉ par le MAIRE Roger Larose APPUYÉ par le MAIRE David Gomes

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

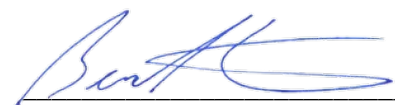
IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce conseil autorise, par la présente, le préfet, Marc Carrière, et/ou le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Gauthier, ou leurs remplaçants, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Il est 19h17.



Marc Carrière
Préfet



Benoît Gauthier
Directeur général et greffier-trésorier